

Le point sur...

Le plan de développement de l'agroforesterie

Trois ans après son lancement, un premier bilan du plan de développement de l'agroforesterie (2015-2020) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation peut être établi. Le premier constat, c'est le renforcement des réseaux et des organismes concernés.



Développer et gérer durablement l'agroforesterie, sous toutes ses formes et sur tout le territoire français, un des leviers du projet agro-écologique pour la France», tel est l'objectif du plan de développement de l'agroforesterie lancé par le ministère en charge de l'agriculture, le

17 décembre 2015. L'agroforesterie s'entend ici comme « tout système de production associant l'arbre à l'agriculture », c'est-à-dire incluant bien sûr la haie (photo 1). Inscrit dans le projet agro-écologique porté par le ministère depuis 2012, le plan de développement de l'agroforesterie (2015-2020) s'appuie sur des partenaires majeurs très variés : ministère en charge de l'environnement, organismes de recherche (Inra, Cirad, instituts techniques) et de développement (chambres d'agriculture), associations représentatives (Afac-Agroforesteries¹, AFAF²), structures à enjeux territoriaux (parcs naturels régionaux), établissements publics de toutes origines (INAO³, établissements d'enseignement agricole)... Il est structuré en cinq axes et vingt-trois actions qui visent à contribuer au développement de l'agroforesterie, sous tous ses aspects :

- mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement ;
- améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers ;
- développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie ;
- améliorer la valorisation économique des produits de l'agroforesterie de manière durable ;
- promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international.

Parmi les acquis importants en partie liés à l'existence du plan, le dispositif de suivi des bocages, projet porté par l'Institut national de l'information géographique et forestière et l'Office national de la chasse et de faune sauvage, et co-financé par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, vise à identifier et à

caractériser tous les bocages de France. Débuté en 2017, il permettra d'obtenir, entre la fin de l'année 2019 et l'été 2020, une image précise de ce bocage, cartographiée et chiffrée (en surface et en linéaire). Ce travail constituera la base du suivi des haies, par évaluation ultérieure des plantations et des arrachages. Il apparaît donc comme une clé de voûte du suivi et de la connaissance de l'agroforesterie en France.

Autre acquis, et toujours grâce au plan, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ont recruté, en juin 2018, une paysagiste – conseil de l'État, positionnée en région Nouvelle-Aquitaine, qui mène une étude destinée à créer des ponts entre agroforesterie et paysage... pour tendre autant que possible vers des mesures paysagères concrètes et susceptibles d'être appliquées dans les projets d'agroforesterie et dans leur évaluation par les services compétents.

Toujours en guise de réalisation récente à relier au plan de développement de l'agroforesterie, l'Institut national de l'origine et de la qualité, les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux ont travaillé ensemble, avec le ministère en charge de l'agriculture, pour dégager de bons exemples d'introduction de l'agroforesterie dans divers cahiers des charges de productions de qualité : porcs « AOP kintoa », cidre du Parc naturel régional du Perche, vanille du Parc national de l'île de la Réunion... sont autant de produits concernés par ces évolutions. Les cahiers des charges de certains produits peuvent en effet évoluer pour intégrer plus de pratiques agro-écologiques. Ce travail s'est traduit, en septembre 2018, par la mise en forme d'une plaquette évoquant ces exemples, aujourd'hui largement diffusée.

1. Association française arbres champêtres et agroforesterie.
2. Association française d'agroforesterie.
3. Institut national de l'origine et de la qualité.



© J. Chaurand (Irstea)

❶ L'agroforesterie :
un duo gagnant
qui associe arbres
et agriculture.

Pour fédérer l'ensemble des acteurs, mettre en relation tous les partenaires, un « réseau mixte technologique », c'est-à-dire un réseau rassemblant les structures impliquées dans la recherche, le développement et la formation, s'est constitué autour du thème de l'agroforesterie. Très lié au plan du ministère en charge de l'agriculture, il permet de réaliser de nombreuses activités telles que la réalisation d'un annuaire destiné entre autres à faciliter la mise en réseau de tous les acteurs, nécessaire par exemple pour monter des projets multi-partenariaux, ou encore l'inventaire de fermes agroforestières de référence, au niveau national.

Il est aussi très important de citer des travaux sur les plans de gestion durable des haies qui ont été menés, en relation directe avec l'action 4.3 du plan du ministère en charge de l'agriculture, par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et l'association Afac-Agroforesteries, et qui ont concrétisé leur projet visant à tendre vers des plans de gestion durable des haies, généralisés et harmonisés. Ces plans de gestion doivent être associés à une nouvelle marque en cours de création, « bois bocager géré durablement », portée par l'Afac-Agroforesteries. Parmi beaucoup d'autres actions à signaler :

- la contribution au lancement d'un « concours de pratiques d'agroforesterie », qui a vocation à se développer sur tout le territoire dès 2019 et va permettre de valoriser toutes les formes d'agroforesterie... y compris le bocage ;
- la participation, dans le cadre d'un partenariat, à la rédaction d'une plaquette sur « agroforesterie et baux ruraux » ;
- des travaux importants sur le « volet outre-mer » du plan, qui se traduisent entre autres par des réseaux désormais constitués et s'appuyant sur les travaux coordonnés dès 2017 par le ministère en charge de l'agriculture, et maintenant repris par le Cirad ;

- des réflexions et contributions régulières sur les dispositifs de la Politique agricole commune dédiés au développement de l'agroforesterie.

Associées au plan, des journées nationales sont aussi organisées régulièrement, pour diffuser largement les résultats des travaux en cours. La quatrième journée, proposée par le ministère en charge de l'agriculture, s'est déroulée le 18 décembre 2018.

Et après ?

Après trois ans de travaux, le plan lancé en décembre 2015 par le ministère en charge de l'agriculture a mis en oeuvre une part importante des activités prévues. Ces travaux doivent se poursuivre, par exemple pour connaître de manière approfondie l'évolution des différents systèmes agroforestiers, au plan national, et appuyer le développement de projets au niveau local. La déclinaison territoriale du plan passe aujourd'hui par le lancement de consultations auprès des territoires volontaires, certains étant déjà bien avancés sur ce sujet (île de la Réunion, région Normandie, Corse...). Il s'agira très certainement d'un objectif à développer dans le cadre du prochain plan 2020-2025. ■

L'auteur

Christophe PINARD
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
DGPE, 3, rue Barbet de Jouy,
F-75349 Paris 07 SP, France.

[✉ christophe.pinard@agriculture.gouv.fr](mailto:christophe.pinard@agriculture.gouv.fr)